

SÉMINAIRE DE GESTION DE CAS PRATIQUES EN DROIT DU DIVERTISSEMENT

DRT3911-Z – Hiver 2021

DESCRIPTION DU SÉMINAIRE :

Ce séminaire s'adresse principalement aux étudiants de 3^e année du baccalauréat en droit qui désirent s'initier à la pratique dans le domaine du droit du divertissement.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE GÉNÉRAUX :

- **Développer** des connaissances et habiletés pratiques de juriste en droit du divertissement, notamment en ce qui concerne les relations avec les clients, ainsi que l'exécution et la gestion des mandats professionnels;
- **S'initier** à la pratique juridique dans le domaine du droit du divertissement;
- **Comprendre** l'environnement d'affaires prévalant dans le secteur du divertissement.
- **Approfondir** les compétences relationnelles dans un contexte de groupe (mandat d'équipe, cellule de travail et objectifs de groupe)

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES :

- **Identifier** les règles et pratiques de base dans les secteurs de la musique, de l'audiovisuel et du droit de la personnalité;
- **Analyser et communiquer** les règles et pratiques dans le contexte de la relation client-avocat;
- **Développer votre capacité d'analyse juridique** de situations complexes en droit du divertissement;
- **Interagir** adéquatement avec des intervenants du milieu et des clients;

- **Rédiger, communiquer et vulgariser** une position juridique;
- **Développer** sa capacité de travailler en équipe.

LA MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- **Exposés magistraux**

Il y aura deux (2) exposés magistraux de manière à vous permettre de bien appréhender les règles de base (droit d'auteur général et aspects juridiques propres aux entreprises culturelles dans le domaine de la musique, du spectacle, du cinéma et de la télévision).

Toute « magistrale » que sera chacune de ces deux activités, les échanges, questionnements, prises de position seront de mise.

- **Simulation de rencontres avec un client (intervenant dans l'industrie du divertissement). Sauf exception, le rôle de l'intervenant sera joué par l'animateur qui pourra être accompagné d'un partenaire (joué par une assesseure ou un invité). Les étudiants joueront le rôle de juriste en droit du divertissement.**

Chaque équipe de 3 ou 4 personnes (maximum 4 équipes) aura pour mandat d'analyser et répondre à une mise en demeure (ou un cas pratique) reçue par un client ou encore de préparer le terrain pour donner suite à une demande d'avis juridique. Chaque équipe devra faire un exposé oral d'environ 30 minutes et rédiger par la suite un avis d'environ 10 pages.

- Chaque équipe disposera de 2 semaines pour préparer :
- Une rencontre avec le client pour discuter avec lui des enjeux du dossier et donner un avis verbal préliminaire. La présentation se fait en classe en présence de vos collègues. Deux objectifs sont poursuivis :
 - Tester votre capacité d'interaction avec le client ou un autre intervenant;
 - Capacité de vulgarisation (le client ne veut pas un cours de droit théorique)
 - Faire connaître en termes clairs les enjeux de la question de droit à vos collègues spectateurs;

- La présentation sera suivie d'une brève discussion avec les étudiants.
- Une rétroaction de la part de vos collègues, de l'animateur et des assesseurs suivra votre prestation. Ce sera en quelque sorte une première évaluation de votre prestation. Votre participation à cette première évaluation fera partie de l'évaluation de votre propre contribution à l'activité.
- **Avis juridique écrit** : Vous disposerez par la suite d'un autre délai de 2 semaines pour livrer au client un avis écrit de 10 pages sur le sujet.
 - Ainsi chaque équipe consacrera un maximum de 4 semaines pour la réalisation de cette activité à deux volets.
- **Discussions avec des intervenants du milieu à la « Inside the Actors Studio »**
 - Des intervenants de l'industrie (avocats, producteurs, etc.) seront invités (16 et 23 février 2021) à échanger avec les étudiants sur la réalité du milieu du divertissement.
 - Des suggestions de lecture sur un thème lié à l'expertise des invités vous seront communiquées avant la rencontre;
 - Vous devez préparer la rencontre avec les invités en vous renseignant sur leurs parcours professionnels et en préparant vos interventions auprès de ces derniers. ENCORE UNE FOIS, VOTRE PARTICIPATION SERA AU CŒUR DE VOTRE ÉVALUATION.
- **Test (examen) des connaissances acquises dans le cadre des activités précédentes**

Il s'agit d'un examen écrit de (2) heures qui aura lieu en classe « virtuelle » le 16 mars 2021. Les questions seront construites autour des sujets abordés tant dans le cadre de la formation théorique (exposés magistraux) qu'à l'occasion des activités de simulation (entrevues avec le client) et des rencontres avec les invités.
- **Préparation d'une représentation « internet » de 45 minutes (de type « webinaire ») sur un sujet d'actualité en droit du divertissement**
 - Les mêmes équipes que celles constituées aux fins des rencontres avec les clients.
 - Le webinaire devra prévoir des échanges avec les invités (échanges directs ou par chat)
 - Le choix du sujet se fera au plus tard le 26 janvier 2021 avant 16h00.

- Vous devrez préparer un synopsis. Ce document devra être remis vendredi 12 mars 2021.
- 4 heures de temps de cours seront réservées à la préparation de votre webinaire.
- Deux (2) séances seront réservées à la présentation publique des webinaires devant vos collègues et d'autres invités. Nous inviterons (10) personnes du milieu par séance. Chaque équipe devra également inviter un minimum de cinq (5) personnes par séance (amis, collègues, etc.). Le webinaire se fera donc en présence d'un minimum de 30 personnes.
- Une discussion (rétroaction sur la qualité de la présentation) suivra avec l'ensemble des participants.

ÉVALUATION (RÉPARTITION)

- **Simulation de rencontre avec clients (exposé oral)** : **20 points** (10 points de l'évaluation pour la performance individuelle et 10 points pour la performance de l'équipe).
 - ***Date de remise de l'évaluation*** : vendredi 12 mars 2021
- **Examen écrit : 20 points** (évaluation individuelle)
 - ***Date de remise de l'évaluation*** : vendredi 26 mars 2021
- **Opinion juridique écrite liée au cas pratique** : **15 points** (100% de l'évaluation pour la performance de l'équipe)
 - ***Date de remise de l'évaluation*** : vendredi 12 mars 2021
- **Qualité du webinaire**: **25 points** (100 % évaluation pour la performance de l'équipe)
 - ***Date de remise de l'évaluation*** : fin avril 2021
- **Participation (préparation des rencontres (exposés oraux et invités), fréquence et pertinence des interventions lors de chaque activité, interactions avec les invités, les assesseuses et l'animateur)**: **20 points** (100% de l'évaluation pour la performance individuelle)
 - ***Dates de remise de l'évaluation*** :
 - Évaluation phase 1 (10 points) : vendredi 12 mars 2021
 - Évaluation finale (10 points) : fin avril 2021

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- **Pour l'exposé oral et la prestation (rencontre avec le client et webinaire)**
 - Clarté de la présentation de la problématique (nature du problème soulevé)
 - Logique du développement de l'argumentaire auprès du client (exposé oral) ou du public de juristes (définitions, transitions, etc.)
 - Expression convaincante des arguments au soutien des idées
 - Réactivité par rapport aux interventions du client (exposé oral) ou des invités (webinaire)
 - Qualité de la présentation (voix, ton, regards, pauses, etc.) et attitude professionnelle
 - Respect des contraintes de temps
- **Pour l'avis juridique et le webinaire**
 - Qualité de la langue
 - Originalité de la présentation (webinaire)
 - Capacité de vulgarisation
 - Exactitude de l'analyse au point de vue juridique
 - Pertinence (en fonction du sujet) des propositions
 - Construction de l'argumentaire
 - Capacité d'analyse et de critique
 - Esprit de synthèse et respect des règles de forme (durée de la présentation, nombre de pages, mode de citation)
- **Pour la participation individuelle**
 - Vos questions pour les invités
 - Votre participation personnelle aux discussions (lors des cas pratiques, des rencontres avec les invités, de la préparation du webinaire, etc. Essentiellement les questions posées et les commentaires exprimés)
 - Votre présence à chaque séance
 - La fréquence et la qualité des interventions auprès de l'animateur (pendant et entre les cours)

DANS TOUS LES CAS, L'ÉVALUATION TIENDRA COMpte DE L'ENSEMBLE DE VOS INTERACTIONS AVEC L'ANIMATEUR, ÉTANT ENTENDU QUE LE RECOURS À L'EXPERTISE DE CELUI-CI ET LA QUALITÉ DES ÉCHANGES ET DISCUSSIONS SONT AU CŒUR DE LA RÉUSSITE DU COURS.